

BONNACinfos



Claude BRUNAUD
Maire de
Bonnac-la-Côte

Édito

Après cet hiver long et rigoureux, l'arrivée du Printemps va nous apporter soulagement et réconfort. Sur le plan économique et social par contre, rien ne laisse hélas présager l'embellie tant espérée.

Le chômage est au plus haut et la situation des chômeurs en fin de droit dramatique. Les entreprises et les agriculteurs rencontrent de graves difficultés. Le pouvoir d'achat baisse avec des salaires et retraites qui stagnent alors que le prix des énergies (+ 9,7 % pour le gaz...), des assurances obligatoires ou complémentaires augmentent. Huit millions de personnes (plus d'un français sur huit !) vivent aujourd'hui sous le seuil de pauvreté.

Pour les collectivités locales qui viennent de voter leurs budgets (voir page 2), il faut relever le défi de poursuivre les efforts visant à améliorer les services et compléter les équipements de proximité dans un contexte de plus en plus contraint : pour la première fois depuis bien longtemps, les dotations de l'Etat à la commune sont en baisse, et ce alors que les bases de calcul de ces dotations (population, constructions nouvelles, ...) augmentent sensiblement.

Pour relever ce défi, nous devons faire preuve de la plus grande rigueur. Mais nous pouvons également nous appuyer sur la mutualisation et la solidarité développées au sein de la Communauté d'agglomération Limoges Métropole.

Deux exemples : ce sont plus de deux millions d'euros supplémentaires - en plus des programmes annuels prévus - qui ont été affectés à la remise en état des routes dégradées par les conditions hivernales. En matière de collecte et d'élimination des déchets, les budgets 2010 ont acté une diminution de 4,7 % de la taxe sur les ordures ménagères.

Des exemples qui montrent la capacité des collectivités locales à répondre aux attentes des citoyens et à générer de l'activité économique (et donc des emplois) tout en visant à « épargner » autant que possible le contribuable local.

“L'actu” de Bonnac

- **Dépistages visuels et bilans auditifs gratuits : inscrivez-vous !**
Suite au succès de la 1^{ère} opération du mois de novembre dernier → **Suite page 3**
- **Le 24 heures VTT**
La 4^{ème} édition des 24 heures VTT de Bonnac se déroulera les 12 et 13 juin. → **Suite page 3**
- **Monsieur Carnaval**
Le 13 mars dernier, Monsieur Carnaval est venu rendre sa visite annuelle à Bonnac pour la plus grande joie des enfants accompagnés de leurs parents → **Suite page 3**
- **L'espace canin**
Un nouveau service présent sur la commune « L'espace canin » → **Suite page 3**



dossier Le point sur !

LE BUDGET 2010

Le budget 2010 de Bonnac a été adopté. Un budget qui prépare l'avenir avec une section de fonctionnement maîtrisée et des investissements en progression.. → **Suite page 2**

- **Donnez un nom à l'école !**
- **L'école de musique « en concert »**
- **Recherche d'emploi**

infos
“en direct”

“Brèves” page 4

LE BUDGET 2010

Le budget 2010 de Bonnac a été adopté. Un budget qui prépare l'avenir avec une section de fonctionnement maîtrisée et des investissements en progression

Le 27 mars, le Conseil municipal a approuvé le Compte Administratif (CA) 2009 et voté le Budget Primitif (BP) 2010. Ce budget s'établit à 1.150.757 € en section de fonctionnement (- 5,6% par rapport au BP 2009) et à 797.367 € en section d'investissement (+ 19,6% par rapport au BP 2009).

Dans un souci de modération de la pression fiscale, le Conseil municipal a décidé de limiter la hausse des impôts locaux avec + 1% pour la taxe d'habitation, + 2% pour le foncier bâti et un taux inchangé pour le foncier non bâti (les impôts et taxes représentent 38% des recettes de fonctionnement de la commune) ■

La section d'investissement.

Elle permet de financer les investissements programmés pour l'exercice qui vont concerner cette année

- ▶ la bibliothèque, les commerces et la réhabilitation du bureau de poste pour les travaux
- ▶ un préau pour l'école et le changement des aérothermes de la Maison du Temps Libre en matière d'équipements lourds
- ▶ des achats de matériels et de mobilier pour l'école et la mairie (machine à laver, informatique...)
- ▶ des travaux de voirie (allée et mur d'enceinte du cimetière...).

La section de fonctionnement. Où va l'argent de la commune ?

Quand la commune dépense **100 €**

▶ **39,30 €** sont consacrés aux dépenses de personnel (administratifs, techniques, école)

▶ **33,30 €** financent les charges courantes de fonctionnement (achats, services, assurances, subventions aux associations, participations diverses)

▶ **24 €** sont consacrés aux investissements (autofinancement des investissements par la commune)

▶ **3,40 €** vont aux charges financières

Ce qu'il faut savoir sur le budget...

Qu'est-ce que le Budget Primitif ?

Le Budget Primitif (BP) correspond au budget prévisionnel de la commune pour l'année. Il est constitué de deux parties : une « section fonctionnement » et une « section investissement ». Il doit être adopté par le Conseil municipal avant le 31 mars et transmis aux services de l'Etat (Trésorerie Générale). En cas d'événements imprévus, il peut être par la suite ajusté par des « décisions modificatives » ou complété par des « budgets supplémentaires » qui doivent être également votés en Conseil municipal. Chacun de ces budgets est obligatoirement voté avec un équilibre des recettes et des dépenses, les collectivités locales n'ayant pas le droit (contrairement à l'Etat...) de creuser des déficits ■

Qu'est-ce que le Compte Administratif ?

Le Compte Administratif (CA) de l'année correspond au budget réellement exécuté en arrêtant les recettes et les dépenses au 31 décembre. Le CA doit être approuvé par le Conseil municipal et transmis aux services de l'Etat (Trésorerie Générale) ■

Ya-t-il des écarts entre le Budget Primitif (BP) et le Compte Administratif (CA) de l'année ?

Oui. La commune ne peut engager des dépenses (passation de commandes,ancements de travaux...) que dans la limite des sommes inscrites au BP. Mais il s'écoule toujours un certain temps entre, par exemple, la commande d'intervention d'un artisan et la réalisation effective des travaux, leur facturation et leur paiement par la commune. Certaines dépenses prévues lors de la préparation du BP sont ainsi payées l'année suivante et se retrouvent dans le CA avec une année de décalage ■

A la découverte de Bonnac... L'école de Bled

Jusqu'au début du XX^{ème} siècle la commune de Bonnac n'avait qu'une seule école laïque, située dans le bourg. Pénalisés par leur éloignement, les enfants habitant l'ouest de la commune n'y venaient qu'à partir de six ou sept ans et souvent de façon irrégulière.

L'inspecteur d'académie décida donc en 1907 d'ouvrir un poste d'enseignement pour une école à Bled.

Ouverte à la rentrée 1908, cette école à classe unique accueillit une trentaine d'enfants venant de Bled, Villechenoux, la Lande, Maison Neuve, les Gorceix, le Puy du Loup, Fontbesse, les Bordes, Saint-Jouvent, la Bussière, Blémont et Chaptelat. Elle fut une des premières écoles mixtes : dans la cour, une grande ligne devait séparer filles et garçons... ce qui ne dura pas longtemps ! Au début de la guerre de 1914, les effectifs étant en baisse, l'inspection d'académie décida de fermer l'école pour réaliser des économies. Le Conseil municipal refusa et demanda sa réouverture dès que le nombre d'élèves aurait atteint celui d'avant-guerre. Deux ans plus tard, l'école restait fermée, et en dépit d'une pétition adressée par les parents, le préfet refusa de la rouvrir.

Le 25 novembre 1928, le Conseil municipal obtint finalement cette réouverture en échange de la suppression de la deuxième classe de filles. L'école de Bled put ainsi ouvrir à nouveau ses portes à la rentrée 1929 et accueillit les enfants jusqu'en 1966, date de sa fermeture définitive après que la Municipalité ait mis en place un service de ramassage en car permettant d'amener les enfants à l'école du bourg.



L'école de Bled a rouvert ses portes pour une journée, le 9 juin 1991.

Photo : Marcel Valade

Près d'une centaine d'anciens s'étaient donné rendez-vous pour s'asseoir à nouveau derrière les bancs et « jouer à l'école ». Une journée empreinte de nostalgie mais marquée par le plaisir des retrouvailles et l'échange de souvenirs heureux ■

“L'actu” de Bonnac

→ Dépistages visuels et bilans auditifs gratuits : inscrivez-vous !

Suite au succès de la 1^{ère} opération du mois de novembre dernier, la Mutualité de la Haute-Vienne organise à Bonnac une nouvelle journée de dépistages visuels et de bilans auditifs gratuits. Cette journée se déroulera le samedi 24 avril à partir de 9h à la Maison du Temps Libre. Pour faciliter l'organisation et éviter la constitution de files d'attente, il est demandé aux personnes intéressées de s'inscrire au préalable en mairie ■

→ Les 24 heures VTT

La 4^{ème} édition des 24 heures VTT de Bonnac se déroulera les 12 et 13 juin. Cette épreuve rencontre un succès croissant et accueille des participants venus pour certains de très loin. Au menu de cette 4^{ème} édition, encore plus d'animations sportives (tir à l'arc, modélisme naval, canoé-kayak, boule lyonnaise, golf, arbalète, parcours vtt enfants) et musicales, et toujours autant de convivialité et de bonne humeur ■

Inscrivez-vous sans tarder sur le site

<http://24heuresvtt.free.fr>

Contacts organisateurs :

06 60 12 87 82 - 06 81 32 38 10

→ Monsieur Carnaval

Le 13 mars dernier, Monsieur Carnaval est venu rendre sa visite annuelle à Bonnac, pour la plus grande joie des enfants accompagnés de leurs parents. Une tradition bien établie maintenant mais qui ne pourrait perdurer sans le travail de l'Association Des Parents d'Elèves, organisatrice du carnaval, et l'implication de la communauté éducative de l'école. Merci à eux ! ■



→ L'espace canin

Un nouveau service présent sur la commune avec l'ouverture de « L'espace canin » - toilettage toutes races - éducation, alimentation, accessoires - Tél : 06 16 36 63 58 ■



infos "en direct"

→ **Donnez un nom à l'école !**

Il est temps pour l'école de Bonnac de se voir doter d'un nom et tous les habitants de la commune sont invités à participer à ce choix. Comme évoqué en Conseil d'École, les enseignants ont travaillé avec les enfants pour faire des propositions autour de trois rubriques, personnellement du site et propositions enfantines. Sont ainsi ressorties les propositions suivantes : Janusz Korczak (à l'origine de la déclaration présentée aux Nations Unies sur les Droits des Enfants), Jean de La Fontaine et Robert Schuman (un des « pères » de l'Europe) pour les personnalités ; Bel Horizon et les Quatre Vents pour l'environnement ; les Petits Artistes, les Etoiles Filantes et les Petits Poucets pour les propositions enfantines. Faites connaître à la mairie votre choix parmi ces différents noms ou faites une nouvelle proposition. Le choix officiel du nom de l'école se fera début juillet. Soyez nombreux à voter ! ■

→ **L'école de musique « en concert »**

Une première le 26 mars à la Maison du Temps Libre. Bonnac y accueillait « en concert » les élèves de l'école de musique du Syndicat Intercommunal pour l'Enseignement de la Musique et de la Danse (SIEMD.) auquel la commune adhère depuis septembre 2009. Le public put ainsi admirer le travail des classes d'éveil et d'initiation de danse, les chorales des différents cours de formation musicale, les prestations de musiciens (jeunes ou moins jeunes) : guitaristes, pianistes, accordéonistes... L'occasion également pour de nombreux musiciens d'autres communes du SIEMD de présenter un large éventail d'instruments et aux spectateurs d'apprécier des prestations de qualité, fruit de longues années de travail. Bravo et merci à tous les organisateurs et participants. Et un rappel pour tous ceux qui seraient intéressés par des cours de nouveaux instruments à la rentrée : manifestez-vous dès maintenant auprès de la mairie ■



→ **Recherche d'emploi**

La Communauté d'agglomération Limoges Métropole vient de signer une convention avec Pôle Emploi, la Mission Locale et la Région Limousin pour mettre en place un dispositif favorisant l'insertion des jeunes en difficulté et le retour à l'emploi des personnes licenciées, dans le cadre d'un partenariat avec les différentes enseignes qui vont s'implanter sur le nouveau Parc commercial "Les Portes de Limoges".

Pour tous renseignements :
Mission Locale - 18, rue Aigueperse à Limoges - Tél : **05 55 10 01 00**
Pôle Emploi (Site de Sainte Claire), - 12, avenue de Naugeat à Limoges ■

Contacts "utiles"

Numéros d'urgence

Pompiers : 18

Gendarmerie : 17

Aide Médicale d'Urgence - SAMU : 15

EDF-Sécurité dépannage : 0 810 333 087

Cabinet Médical : 05 55 56 36 20 - 05 55 36 18 19

Cabinet infirmier : 05 55 37 26 85

Service des eaux : 05 55 45 62 36

Ecole : 05 55 36 66 06

Garderie : 05 55 36 86 30

Communauté d'agglomération

Limoges Métropole : 05 55 45 79 00

www.agglo-limoges.fr

"Brèves"

■ **Balade gourmande**

La 2^{ème} édition de la « Balade gourmande » se déroulera le samedi 26 juin. Rendez-vous devant la Maison du Temps Libre à 17h 30 pour partir découvrir de nouveaux sentiers... sur lesquels ne sera pas oubliée la pause gourmande. Au retour, les « marcheurs » et ceux qui les auront rejoints partageront un dîner suivi de l'allumage du feu de la Saint Jean. Prix du repas (entrée, plat, fromage, dessert, apéritif et vin compris) : 11 € pour les adultes et 6 € pour les enfants. Inscription impérative en mairie pour les repas.

■ **Haut débit**

A l'initiative de la Municipalité, s'est tenue le 29 mars à la mairie, une réunion publique avec les représentants de DORSAL (le Syndicat mixte en charge du déploiement du haut débit en Limousin) et de la société A2CNET chargée de mesurer le niveau de couverture haut débit sur Bonnac. Cette réunion a permis aux bonnacais, pas ou mal desservis en matière de haut débit, d'exprimer leur mécontentement, leurs attentes et leurs questions. Les représentants de DORSAL et d'A2CNET se sont engagés à proposer à chacun des foyers intéressés une solution leur permettant d'accéder à une connexion haut débit dans les trois mois. Une première étape qui ne doit pas faire oublier la nécessité de se pencher dès maintenant sur des solutions plus performantes permettant de monter par la suite en débit.

■ **Préservez notre environnement**

La commune s'est engagée dans une démarche de limitation de l'utilisation de désherbants, pesticides et insecticides. Le traitement au désherbant des talus ou espaces en bordure du domaine public est strictement interdit. Rappelons que l'utilisation de produits naturels contre la prolifération d'insectes ou parasites est efficace comme l'emploi de préparations organiques.

BONNAC Infos

Journal de liaison de la commune
de Bonnac-la-Côte

10, rue de la Mazelle
87270 BONNAC-LA-COTE
Tél. : **05 55 39 93 01**
Fax : 05 55 39 62 83

mairie.bonnac@wanadoo.fr
www.bonnac-la-cote.fr

trimestriel N°7

avril, mai, juin 2010

Claude Brunaud
Directeur de la publication

Chantal Berlanda
Claude Brunaud
Vincent Combelle
Martine Filleul
Viviane Gatinier
Solange Lage
Jean-Jacques Lamy
Comité de rédaction

Mairie de Bonnac
Iconographie

Faubourg Communication
Conception maquette

GDS Imprimeurs
Imprimerie

Dépôt légal
2^{ème} trimestre 2010

Tous droits de reproduction,
même partiels, sont interdits
sans l'accord de la rédaction.

N° ISSN en cours